

Jean Daniel Rouanet

EXPERT COMPTABLE  
MEMBRE DE L'ORDRE  
DES EXPERTS COMPTABLES

COMMISSAIRE AUX COMPTES  
MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DE TOULOUSE

## MONTAUBAN SERVICES

Maisons des Associations

10 Rue Jean Carnet

82000 MONTAUBAN

### RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

COMPTES ANNUELS

\*\*\*\*\*

AU 31 DECEMBRE 2023

\*\*\*\*\*

# MONTAUBAN SERVICES

Maison des Associations

10 Rue Jean Carmet

82000 MONTAUBAN

+++++

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

A L'assemblée générale,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association MONTAUBAN SERVICES relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er Janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents et sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle

estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

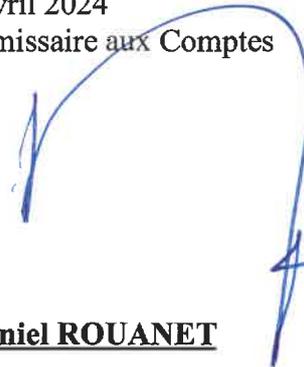
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie

sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Castres  
Le 23 Avril 2024  
Le Commissaire aux Comptes

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'R' followed by a vertical stroke and a horizontal crossbar.

**Jean-Daniel ROUANET**

# ASSOCIATION BILAN ACTIF VAR.

D1MTBSE - ASS MONTAUBAN SERVICES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ACTIF	Exercice du	01/01/23 au 31/12/23	01/01/22 au 31/12/22	Variation N / N-1	
		Valeur nette	Valeur nette	en valeur	en %
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>					
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets et droits similaires					
Autres					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techn., matériel et outil. ind.		63 320.88	48 878.15	14 442.73	29.55
Autres		197 348.40	205 990.60	-8 642.20	-4.20
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations dest. à être cédés					
Immobilisations financières					
Participations et créances rattachées		550 848.15	542 578.16	8 269.99	1.52
Autres titres immobilisés		52 052.00	51 039.00	1 013.00	1.98
Prêts					
Autres		6 103.88	6 790.88	-687.00	-10.12
<b>TOTAL (I)</b>		<b>869 673.31</b>	<b>855 276.79</b>	<b>14 396.52</b>	<b>1.68</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					
Stocks et en-cours		9 807.53	5 913.92	3 893.61	65.84
Créances					
Créances clients, usagers et comptes ratt.		478 265.50	431 560.24	46 705.26	10.82
Créances reçues par legs ou donations					
Autres		29 943.00	52 534.21	-22 591.21	-43.00
Valeurs mobilières de placement		619 230.17	613 902.84	5 327.33	0.87
Instruments de trésorerie					
Disponibilités		867 072.75	689 841.81	177 230.94	25.69
Charges constatées d'avance		7 596.06	7 970.72	-374.66	-4.70
<b>TOTAL (II)</b>		<b>2 011 915.01</b>	<b>1 801 723.74</b>	<b>210 191.27</b>	<b>11.67</b>
Frais d'émission des emprunts (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>		<b>2 881 588.32</b>	<b>2 657 000.53</b>	<b>224 587.79</b>	<b>8.45</b>

Commissaire aux comptes  
Jean Daniel  
Rouanet

# ASSOCIATION BILAN PASSIF VAR.

D1MTBSE - ASS MONTAUBAN SERVICES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

PASSIF	Exercice du 01/01/23 au 31/12/23	Exercice du 01/01/22 au 31/12/22	Variation N / N-1	
			en valeur	en %
<b>FONDS PROPRES</b>				
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres statutaires	152.45	152.45		
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité	1 793 617.72	1 764 729.58	28 888.14	1.64
Autres				
Report à nouveau				
Excédent ou déficit de l'exercice	66 717.83	28 888.14	37 829.69	130.95
<i>Situation nette (sous total)</i>	<b>1 860 488.00</b>	<b>1 793 770.17</b>	<b>66 717.83</b>	<b>3.72</b>
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement	77 633.35	100 911.94	-23 278.59	-23.07
Provisions réglementées				
<b>TOTAL (I)</b>	<b>1 938 121.35</b>	<b>1 894 682.11</b>	<b>43 439.24</b>	<b>2.29</b>
<b>FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS</b>				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
<b>TOTAL (II)</b>				
<b>PROVISIONS</b>				
Provisions pour risques	100 000.00	75 000.00	25 000.00	33.33
Provisions pour charges	93 649.67	100 573.27	-6 923.60	-6.88
<b>TOTAL (III)</b>	<b>193 649.67</b>	<b>175 573.27</b>	<b>18 076.40</b>	<b>10.30</b>
<b>DETTES</b>				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des etbs de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	136 958.49	127 705.14	9 253.35	7.25
Dettes des legs ou donations	7.48	15.00	-7.52	-50.13
Dettes fiscales et sociales	495 420.07	382 779.05	112 641.02	29.43
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	13 816.59	13 438.91	377.68	2.81
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	103 614.67	62 807.05	40 807.62	64.97
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>749 817.30</b>	<b>586 745.15</b>	<b>163 072.15</b>	<b>27.79</b>
Ecarts de conversion passif				
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>2 881 588.32</b>	<b>2 657 000.53</b>	<b>224 587.79</b>	<b>8.45</b>

Commissaire aux comptes  
Jean Daniel  
Rouanet

# ASSOC. RÉSULTAT (LISTE) VAR.

D1MTBSE - ASS MONTAUBAN SERVICES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22	Variation N / N-1	
			en valeur	en %
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
<i>Dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de service	1 656 028.76	1 440 083.43	215 945.33	15.00
<i>Dont parrainages</i>	23 146.63	800 253.38	-777 106.75	-97.11
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	237 911.00	251 230.60	-13 319.60	-5.30
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats		3 000.00	-3 000.00	-100.00
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières	22 661.86	11 420.86	11 241.00	98.43
Reprises sur amortis, dépr., prov. et transf. charges	1 254 989.76	1 147 197.21	107 792.55	9.40
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	3 053.10	3 465.23	-412.13	-11.89
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>3 174 644.48</b>	<b>2 856 397.33</b>	<b>318 247.15</b>	<b>11.14</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
Achats de marchandises et autres achats	84 742.89	82 943.45	1 799.44	2.17
Variation de stock	-3 893.61	3 740.95	-7 634.56	-204.08
Autres achats et charges externes	601 606.04	566 869.26	34 736.78	6.13
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	69 838.10	64 330.22	5 507.88	8.56
Salaires et traitements	1 890 002.95	1 638 272.45	251 730.50	15.37
Charges sociales	316 960.77	304 539.09	12 421.68	4.08
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	110 600.57	126 259.27	-15 658.70	-12.40
Dotations aux provisions	52 289.00	39 867.00	12 422.00	31.16
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	17 064.17	24 955.91	-7 891.74	-31.62
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>	<b>3 139 210.88</b>	<b>2 851 777.60</b>	<b>287 433.28</b>	<b>10.08</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>35 433.60</b>	<b>4 619.73</b>	<b>30 813.87</b>	<b>667.01</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	7 340.73	2 618.98	4 721.75	180.29
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		851.20	-851.20	-100.00
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de VMP				
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)</b>	<b>7 340.73</b>	<b>3 470.18</b>	<b>3 870.55</b>	<b>111.54</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>				
Dotations aux amortissements, aux dépréc. et aux prov.				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de VMP				
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)</b>				
<b>RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>7 340.73</b>	<b>3 470.18</b>	<b>3 870.55</b>	<b>111.54</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)</b>	<b>42 774.33</b>	<b>8 089.91</b>	<b>34 684.42</b>	<b>428.74</b>

Commissaire aux comptes  
Jean Daniel Rouanel

# ASSOC. RÉSULTAT (LISTE) VAR.

**D1MTBSE - ASS MONTAUBAN SERVICES**

**Du 01/01/2023 au 31/12/2023**

	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22	Variation N / N-1	
			en valeur	en %
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>				
Sur opérations de gestion	500.00		500.00	
Sur opérations en capital	82 693.49	47 503.23	35 190.26	74.08
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)</b>	<b>83 193.49</b>	<b>47 503.23</b>	<b>35 690.26</b>	<b>75.13</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>				
Sur opérations de gestion	35.00	91.00	-56.00	-61.54
Sur opérations en capital	26 114.99		26 114.99	
Dotations aux amortissements, aux dépréc. et aux prov.	25 000.00	21 000.00	4 000.00	19.05
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)</b>	<b>51 149.99</b>	<b>21 091.00</b>	<b>30 058.99</b>	<b>142.52</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	<b>32 043.50</b>	<b>26 412.23</b>	<b>5 631.27</b>	<b>21.32</b>
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	8 100.00	5 614.00	2 486.00	44.28
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)</b>	<b>3 265 178.70</b>	<b>2 907 370.74</b>	<b>357 807.96</b>	<b>12.31</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)</b>	<b>3 198 460.87</b>	<b>2 878 482.60</b>	<b>319 978.27</b>	<b>11.12</b>
<b>EXCÉDENT OU DÉFICIT</b>	<b>66 717.83</b>	<b>28 888.14</b>	<b>37 829.69</b>	<b>130.95</b>

Commissaire aux comptes  
Jean Daniel  
Rouanet

# ANNEXE COMPTABLE

*D1MTBSE - ASS MONTAUBAN SERVICES*

---

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

**ANNEXE COMPTABLE**

Commissaire aux comptes  
Jean Daniel  
Rouanet

# ANNEXE COMPTABLE

**D1MTBSE - ASS MONTAUBAN SERVICES**

**Du 01/01/2023 au 31/12/2023**

## PRÉSENTATION

L'objet social de l'entité :

l'amélioration de la vie quotidienne des habitants du Grand Montaubanen les impliquant dans ses différentes activités.

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

insertion des publics en difficulté par l'activité économique tels que les chantiers et les ateliers d'insertion, la mobilité, le cyberthé, l'accompagnement social

Les moyens mis en oeuvre :

ressources de l'activité économique d'insertion, subventions de fonctionnements pour les projets dédiés, financement par des fonds européens, aides aux postes pour les emplois en insertion

## FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total est de 2 881 588.32 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 66 717.83 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Ces comptes annuels ont été établis le 22/04/2024.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

## RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2023 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, et celles du règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, qui réforme le règlement CRC 99-01.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Commissaire aux comptes  
Jean Daniel  
Rouanet

# ANNEXE COMPTABLE

**D1MTBSE - ASS MONTAUBAN SERVICES**

**Du 01/01/2023 au 31/12/2023**

## **IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

## **IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

### **Amortissements des biens non décomposables :**

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

## **IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**

### **PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT**

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

## **STOCKS**

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

## **CRÉANCES**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Commissaire aux comptes  
Jean Daniel  
Rouanet

# ANNEXE COMPTABLE

D1MTBSE - ASS MONTAUBAN SERVICES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CADRE A	IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d'exercice	Augmentations		
			suite à réévaluation	acquisitions	
INCORP.:	Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL</b>				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles <b>TOTAL</b>	925			
CORP.:	Terrains				
	Constructions	Sur sol propre			
		Sur sol d'autrui			
		Inst. générales, agencés & aménagés construct.			
	Installations techniques, matériel & outillage industriels	153 933		40 486	
		Inst. générales, agencés & aménagés divers	31 660	3 595	
	Autres immos corporelles	Matériel de transport	539 708		90 168
		Matériel de bureau & mobilier informatique	63 918		8 268
	Emballages récupérables & divers				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	<b>TOTAL</b>	789 219		142 516	
FINANCIERES:	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations	542 578		22 662	
	Autres titres immobilisés	51 039		1 013	
	Prêts et autres immobilisations financières	9 344		75	
	<b>TOTAL</b>	602 962		23 750	
	<b>TOTAL GENERAL</b>	1 393 106		166 266	

CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine	
		par virt poste	par cessions			
INCORP.:	Frais d'établissement & dével. <b>TOTAL</b>					
	Autres postes d'immob. incorporelles <b>TOTAL</b>			925		
CORP.:	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
		Inst. gal. agen. amé. cons				
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.		3 860	190 559		
		Inst. gal. agen. amé. divers			35 255	
	Autres immos corporelles	Matériel de transport		102 620	527 255	
		Mat. bureau, inform., mobilier			72 186	
	Emb. récupérables & divers					
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	<b>TOTAL</b>		106 480	825 255		
FINANCIERE:	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations		14 392	550 848		
	Autres titres immobilisés			52 052		
	Prêts & autres immob. financières		762	8 657		
	<b>TOTAL</b>		15 154	611 558		
	<b>TOTAL GENERAL</b>		121 634	1 437 738		

Commissaire aux comptes  
Jean Daniel Rouanet

(1) Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

# ANNEXE COMPTABLE

D1MTBSE - ASS MONTAUBAN SERVICES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles		925			925
<b>TOTAL</b>		<b>925</b>			<b>925</b>
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag.					
Inst. techniques matériel et outil. industriels		105 055	24 653	2 470	127 238
Autres immobs corporelles	Inst. générales agencem. amén.	13 492	2 231		15 723
	Matériel de transport	380 486	73 826	77 895	376 418
	Mat. bureau et informatiq., mob.	35 317	9 889		45 206
	Emballages récupérables divers				
<b>TOTAL</b>		<b>534 350</b>	<b>110 601</b>	<b>80 365</b>	<b>564 585</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>535 276</b>	<b>110 601</b>	<b>80 365</b>	<b>565 511</b>

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobs incorporelles							
<b>TOTAL</b>							
Terrains							
Constr.	Sur sol propre						
	Sur sol autrui						
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage							
A. Immo. corp.	Inst. gales, ag. am div						
	Matériel transport						
	Mat. bureau mobilier inf.						
	Emballages réc. divers						
<b>TOTAL</b>							
Frais d'acquisition de titres de participations							
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>							
<b>Total général non ventilé</b>							

Commissaire aux comptes  
Jean Daniel Rouanet

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
	Frais d'émission d'emprunt à étaler				
	Primes de remboursement des obligations				

# ANNEXE COMPTABLE

D1MTBSE - ASS MONTAUBAN SERVICES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

## TABLEAU DES PROVISIONS

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissements				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires				
	<i>Dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>				
	Pour prêts d'installation				
	Autres provisions réglementées				
<b>TOTAL</b>					
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	75 000	25 000		100 000
	Prov. pour garanties données aux clients				
	Prov. pour pertes sur marchés à terme				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Prov. pour pensions et obligations similaires				
	Provisions pour impôts				
	Prov. pour renouvellement des immobilisations	55 707		19 346	36 361
	Prov. pour gros entretien et grdes réparations	5 000			5 000
	Autres provisions pour risques et charges	39 867	52 289	39 867	52 289
<b>TOTAL</b>		<b>175 574</b>	<b>77 289</b>	<b>59 213</b>	<b>193 650</b>
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	- incorporelles			
		- corporelles			
		- Titres mis en équivalence			
		- titres de participation			
		- autres immobs financières	2 554		
Sur stocks et en cours					
Sur comptes clients					
Autres provisions pour dépréciation					
<b>TOTAL</b>		<b>2 554</b>			<b>2 554</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>178 128</b>	<b>77 289</b>	<b>59 213</b>	<b>196 204</b>
Dont provisions pour pertes à terminaison					
Dont dotations & reprises	- d'exploitation		52 289	59 213	
	- financières				
	- exceptionnelles		25 000		

**Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée**

Commissaire aux comptes  
Jean Daniel  
Rouanet

# ANNEXE COMPTABLE

D1MTBSE - ASS MONTAUBAN SERVICES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

## ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	218 348		218 348
	Prêts (1) (2)	2 554		2 554
	Autres immobilisations financières	6 104		6 104
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	478 266	478 266	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés	475	475	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfiques			
	Etat & autres			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	coll. publiques			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
Divers				
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres) (3)	29 468	29 468		
Charges constatées d'avance	7 596	7 596		
<b>TOTAUX</b>		<b>742 810</b>	<b>515 805</b>	<b>227 006</b>
Renvois	(1) Montant des			
	(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			
	(3) Créances reçues par legs ou donations			

Commissaire aux comptes  
Jean Daniel  
Rouanet

# ANNEXE COMPTABLE

**D1MTBSE - ASS MONTAUBAN SERVICES**

**Du 01/01/2023 au 31/12/2023**

## CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	7 596
Financières	
Exceptionnelles	
<b>TOTAL</b>	<b>7 596</b>

## PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	15 419
Disponibilités	
<b>TOTAL</b>	<b>15 419</b>

Commissaire aux comptes  
Jean Daniel  
Rouanet

# ANNEXE COMPTABLE

D1MTBSE - ASS MONTAUBAN SERVICES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

## TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Variation des fonds propres	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres statutaires	152.45				152.45
Réserves					
Réserves pour projet de l'entité	1 764 729.58	28 888.14			1 793 617.72
Excédent ou déficit de l'exercice	28 888.14		66 717.83	28 888.14	66 717.83
Subventions d'investissement	100 911.94		15 000.00	38 278.59	77 633.35
<b>TOTAUX</b>	<b>1 894 682.11</b>	<b>28 888.14</b>	<b>81 717.83</b>	<b>67 166.73</b>	<b>1 938 121.35</b>

Commissaire aux comptes  
Jean Daniel  
Rouanet

# ANNEXE COMPTABLE

D1MTBSE - ASS MONTAUBAN SERVICES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

## ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	136 958	136 958		
Personnel & comptes rattachés	372 446	372 446		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	114 114	114 114		
Etat & Impôts sur les bénéfices	8 100	8 100		
autres Taxe sur la valeur ajoutée				
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	760	760		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.) (3)	13 824	13 824		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance	103 615	103 615		
<b>TOTAUX</b>	<b>749 817</b>	<b>749 817</b>		

Renvois

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice  
Emprunts remboursés en cours d'exer.

(2) Montant divers emprunts, dett/associés

(3) Autres dettes reçues par legs ou donations

7

7

Commissaire aux comptes  
Jean Daniel  
Rouanet

# ANNEXE COMPTABLE

**D1MTBSE - ASS MONTAUBAN SERVICES**

**Du 01/01/2023 au 31/12/2023**

## PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	103 615
Financiers	
Exceptionnels	
<b>TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE</b>	<b>103 615</b>

## CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 782
Dettes fiscales et sociales	317 058
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
<b>TOTAL DES CHARGES À PAYER</b>	<b>338 840</b>

Commissaire aux comptes  
Jean Daniel  
Rouanet

# ANNEXE COMPTABLE

**D1MTBSE - ASS MONTAUBAN SERVICES**

**Du 01/01/2023 au 31/12/2023**

## INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 52 289.00 Euros.  
Cet engagement a été comptabilisé.

Commissaire aux C.C.  
Jean Daniel  
Rouanet  
sardun

# MONTAUBAN SERVICES

Maison des Associations

10 Rue Jean Carnet

82000 MONTAUBAN

+++++

## **RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES** **SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

(Réunion de l'Assemblée Générale relative à l'approbation des comptes de l'exercice  
clos le 31 Décembre 2023)

Mesdames, Messieurs,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées dont j'ai été avisé. Il n'entre pas dans ma mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurai découverte à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

## **Conventions antérieures dont l'exécution a été poursuivie au cours de l'exercice**

### **1 - Convention de Mise à disposition de locaux situés Maison des associations à Montauban**

- Administrateur Concerné :

Madame Laurence PAGES

- Nature : Mise à disposition de locaux

• Modalités : Convention signée en date du 15 Février 2022 par Madame Brigitte BAREGES présidente de la communauté d'agglomération du Grand Montauban.

Votre association a pris en charge une contribution forfaitaire d'un montant de 480 € au titre de l'exercice clos.

### **2 - Bail des locaux situés à Montauban**

- Administrateur Concerné :

Monsieur Alain DUFOR

- Nature : Bail des locaux

• Modalités : Bail avec la SCI Quercy Renov en date du 15 Février 2018 au titre des locaux sis à Montauban, 577 Avenue de l'Europe ZA Albasud

Votre association a pris en charge un loyer d'un montant de 47 935 € au titre de l'exercice clos, auquel s'ajoute la taxe foncière pour la somme de 5 609 €.

## Convention nouvelle intervenue au cours de l'exercice

### 3 – Nantissement d'un compte bancaire rémunéré

- Administrateur Concerné :

Monsieur Alain DUFOR

- Nature : Nantissement d'un compte rémunéré auprès de la Caisse de Crédit Mutuel Montauban Pont de Chaume en date du 9 Mai 2023.

- Modalités : Nantissement du compte rémunéré à hauteur de la somme de 250 000 € à échéance du 21 Avril 2030 au titre de la garantie d'un prêt privilège entreprise d'un montant de 535 347 €, accordé à votre association pour une durée de 180 mois à compter du 9 Mai 2023 au taux fixe de 4,05% l'an.

Fait à Castres  
Le 23 Avril 2024

Le Commissaire aux Comptes

  
JEAN-DANIEL ROUANET